MN VACANCES

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

GENERAL

article 1
champs d'application

Les conditions générales s'appliquent à votre réservation et font partie intégrante de votre relation contractuelle avec l'ASBL Mutualités Neutres Vacances ("MN Vacances" ou "MNV"), à l'exclusion de vos propres conditions générales et sous réserve d'une dérogation écrite dans les conditions particulières de la réservation. MNV est votre partie contractante pour les réservations dans les domaines de vacances MONT-DES-DUNES (www.montdesdunes.be), MONT-DES-PINS (www.montdespins.be), GITE LE MONT PELE et GITE MONT-DES-DUNES (gite.mnvacances.be). Toute dérogation aux conditions générales ne peut être faite que par écrit par MNV.

article 2
termes

Par MN Vacances, on entend: l'ASBL Mutualités Neutres Vacances dont le siège social est situé à 1060 Saint-Gilles, Chaussée de Charleroi 145 et dont le numéro d'entreprise est BE 0408.171.149.
Par "hôtel", on entend (y compris dans les compositions) tous les hébergements de tourisme social de MNV, même s'ils ne portent pas explicitement la dénomination "hôtel". Le terme "réservation" peut inclure à la fois une réservation d'hôtel (individuelle ou de groupe) et une réservation d'hébergement/autres services sans nuitée, par exemple (mais pas exclusivement) la fourniture d'hébergement et de restauration pour des événements de toutes sortes. Le "client" est la personne physique qui a l'intention de bénéficier des services de la réservation, qu'elle ait ou non effectué la réservation elle-même. On entend par "facture d'hôtel" la facture indiquant le prix total du séjour et la pension choisie. On entend par "prix (total) du séjour" la somme des prix des chambres réservées, des repas et des produits et services supplémentaires.

CONTRACT

article 3
partie contractuelle

Vous êtes la partie contractante, en tant que personne physique ou morale effectuant la réservation, que vous séjourniez ou non à l'hôtel et/ou que vous bénéficiiez ou non des services de la réservation. Par conséquent, vous êtes tenu de payer tous les règlements et toutes les factures liés à votre réservation, même pour les frais générés non par vous mais par le client.

article 4
obligations MNV

Conformément aux conditions de la réservation, MNV est tenu de fournir l'hébergement réservé, le cas échéant l'hébergement et les services habituels. Il s'agit des services ordinaires de l'hôtel réservé, conformément à sa classification, y compris les chambres et les divers équipements communs qui sont généralement mis à la disposition des clients.

article 5
forme du contrat

Aucune forme n'est prescrite pour le contrat. Sauf dans le cas de l'hébergement de groupe tel que défini à l'article 21, la réservation est définitive et le contrat est par conséquent conclu dès que vous (a.) acceptez l'offre, ou (b.) avez terminé le processus de réservation sur le site web et avez reçu la confirmation de la réservation par e-mail, ou (c.) après avoir réservé par téléphone, avez reçu la confirmation écrite de votre réservation (par e-mail ou par la poste). Dans le cas de l'hébergement de groupe tel que défini à l'article 21 et de l'hébergement de gîte, la réservation n'est garantie et le contrat n'est par conséquent conclu qu'une fois que vous avez confirmé la réservation par écrit (e-mail) ou en ligne sur notre plateforme de réservation.

article 6
endossements confirmation écrite

Dans la confirmation écrite de votre réservation, MNV indiquera, entre autres, les dates d'arrivée et de départ du client, le prix convenu, la description des services demandés et les éventuels paiements anticipés et modalités de paiement (référence aux conditions générales de vente les plus récentes).

article 7
heure d'arrivée

L'heure limite d'arrivée est fixée à 18 heures. En cas de retard, vous et/ou le client êtes tenus d'avertir le centre de vacances concerné et de communiquer l'heure d'arrivée exacte. Dans le cas contraire, MNV ne peut plus accorder l'accès à l'hôtel et la réservation sera annulée à votre détriment pour cause de non-présentation.

EXECUTION

article 8
lieu

Sauf accord écrit contraire, les prestations sont fournies sur le lieu de l'hébergement réservé, en fonction de la réservation: MONT-DES-DUNES, MONT-DES-PINS, GITE MONT-DES-DUNES, ou GITE LE MONT-PELE.

article 9
plaintes

Les plaintes concernant les services fournis doivent parvenir par écrit à l'hôtel concerné dans les sept jours suivant la fin du séjour.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

article 10
partenaires

MNV apporte le plus grand soin à la sélection de ses partenaires. Si la qualité du service fourni par l'un de ses partenaires est insuffisante, cela relève de l'entière responsabilité du partenaire en question. MNV ne peut être tenue responsable de cette situation, ni d'une éventuelle annulation ou modification par le partenaire concerné. Ceci s'applique également aux partenaires avec lesquels MNV entretient une relation B2B.

article 11
durée

La durée d'une ou plusieurs nuitée(s) réservée(s) est déterminée par la date d'arrivée et de départ convenue du client, telle que précisée dans les conditions particulières de la réservation. Le contrat est ensuite résilié le jour indiqué dans la réservation, sauf disposition contraire dans les conditions particulières de la réservation ou dans le règlement de l'hôtel, au plus tard à 11 heures. Si le client n'a pas quitté la chambre à 11 heures le jour prévu pour son départ, une nuit supplémentaire lui sera facturée.

article 12
résiliation

Si, lors de la réservation du séjour, le nombre de nuitées n'est pas précisé, la réservation est considérée comme conclue pour plusieurs jours consécutifs. Dans ce cas, la résiliation doit être notifiée par écrit par l'une des parties pour que le contrat soit résilié. Sauf disposition contraire dans les conditions particulières ou dans le règlement de l'hôtel, la résiliation met fin au contrat à 11 heures le jour suivant la résiliation. La résiliation doit être confirmée par écrit et vous devez, le cas échéant, en assurer la communication au client.

RESPONSABILITE

article 13
faute de l'hôte

MNV ne peut être tenu responsable (même partiellement) des dommages résultant d'une faute de l'hôte.

article 14
limitation

La responsabilité de MNV est en tout état de cause et à tout moment limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité civile de MNV.

article 15
force majeure

MNV n'est pas responsable de l'inexécution, de l'empêchement ou du retard dans l'exécution de tout ou partie de ses obligations en vertu du contrat lorsque cela est dû à un cas de force majeure. On entend par force majeure la situation dans laquelle l'exécution de tout ou partie de ses obligations est empêchée, limitée, entravée ou retardée en tout ou partie - temporairement ou non - par une ou plusieurs circonstances indépendantes de la volonté de MNV, lorsque cette ou ces circonstances n'auraient pas pu être prévues avec une probabilité raisonnable au moment de la création de l'obligation ou des obligations. Par exemple, les cas suivants seront considérés comme des cas de force majeure entre les parties : épuisement des stocks, retards ou défaut de livraison des fournisseurs, grève ou lock-out, incendie, émeute, guerre, épidémie, pandémie, inondation, absentéisme élevé, panne d'électricité, d'ordinateur, d'internet ou de télécommunications, décisions ou interventions des pouvoirs publics (o. a. à la fermeture/au verrouillage/à l'annulation ou équivalent), les pénuries de carburant ou d'eau et les erreurs ou retards imputables à des tiers ou les cas de force majeure chez ou dans le chef des opérateurs et/ou des exécutants auxquels on fait appel pour l'exécution des engagements.

En cas d'impossibilité temporaire - totale ou partielle - les obligations de MNV seront suspendues jusqu'à ce que l'exécution soit à nouveau raisonnablement possible.

En cas d'impossibilité définitive - totale ou partielle - MNV est libérée de plein droit et n'est plus tenue de remplir aucune obligation.

MNV ne peut être tenu responsable des conséquences dommageables ou de la jouissance retardée ou moindre due à un cas de force majeure, y compris en cas de retard, de restriction et/ou d'entrave à l'utilisation de certains équipements et/ou services offerts. Tous les coûts liés ou résultant de la force majeure (par exemple, les frais de réservation et/ou d'administration supplémentaires, les taxes, les augmentations de prix) ne sont pas supportés par la partie touchée par la force majeure. En cas d'impossibilité temporaire - totale ou partielle - pour MNV d'exécuter ses obligations, le client aura la possibilité, dans un délai de 1 an à compter de la date à laquelle l'exécution est à nouveau raisonnablement possible (par exemple, levée d'une décision de fermeture/fermeture/annulation par le gouvernement) d'effectuer une nouvelle réservation qui doit également débuter dans la même période d'un an. Il n'est pas possible d'obtenir un remboursement pour une réservation rendue temporairement impossible en raison d'une décision gouvernementale. Un accident, une maladie, un test Corona positif et/ou une quarantaine imposée par les autorités au client, à l'invité et/ou au(x) compagnon(s) de voyage ne constituent pas des motifs valables d'annulation de la réservation par le client pour cause de force majeure. Les conditions d'annulation contractuelles de l'article 38 s'appliquent dans ce cas. Il est toujours conseillé de souscrire une assurance annulation.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

article 16
dégâts

Vous êtes responsable, conjointement et solidairement avec le(s) client(s), à l'égard de MNV de tout dommage causé par vous et/ou le(s) client(s) au personnel, au bâtiment, au mobilier ou à l'équipement de l'hôtel ou aux zones de l'hôtel accessibles au public. La réparation des dommages matériels sera facturée au prix coûtant (prix neuf selon la facture d'achat), plus 15% de frais administratifs. Ces frais supplémentaires couvrent non seulement le suivi des travaux de remplacement ou de réparation, mais aussi la perte de revenus. Si une caution a été versée pour le séjour, elle sera utilisée pour régler la facture des dommages.

article 17
règlement de l'hôtel

Vous garantissez MNV contre tout dommage et, au sens le plus large, contre toute réclamation de tiers résultant d'une erreur ou d'un comportement négligent de votre part ou de la part du/des client(s). Le(s) client(s) doit(vent) se comporter conformément aux usages et au règlement de l'hôtel où il(s) séjourne(nt), qui peut(vent) être consulté(s) par le(s) client(s).

PRIX & PAIEMENT

article 18
offre de prix & options

Une offre de prix de MNV est sans obligation et est faite sans aucun engagement de votre part ou de la part de MNV tant que l'offre n'a pas été expressément acceptée par vous. Les réservations optionnelles individuelles et de groupe sont valables pendant 10 jours, après quoi elles expirent irrévocablement.

article 19
prix

Les prix par lesquels les promotions, les forfaits et les séjours sont annoncés sur le(s) site(s) web sont des "prix de départ". Ils ne sont pas contraignants et sont soumis à la disponibilité. Seuls les prix mentionnés dans le processus de réservation individualisé sont contraignants. Le prix est toujours indiqué hors taxe de séjour, laquelle peut être modifiée en fonction de la taxe en vigueur au moment du séjour. Les prix annoncés s'entendent TVA comprise.

article 20
promotions

Les promotions offertes par MNV ne sont ni cumulables ni échangeables contre de l'argent.

article 21
groupes versus 'groupotel'

Les groupes sont définis comme une réservation de 25 personnes payantes ou de 5 chambres, service groupe', sous un seul numéro de réservation et pour laquelle une facture commune est établie (groupes de jeunes agréés, autres jeunes, autres groupes). On entend par "groupotel" une réservation de 5 chambres en tarif hôtelier sous un seul numéro de réservation et avec un service hôtelier.

article 22
acompte

MNV a la possibilité de demander un acompte total ou partiel pour chaque réservation. Le paiement de l'acompte garantit le séjour. En cas de non-paiement de l'acompte (dans les délais), MNV a le droit d'annuler le séjour sans indemnité d'annulation. Sous réserve des différents accords de paiement anticipé spécifiquement applicables à votre réservation individuelle, MNV applique généralement les paiements anticipés suivants lors de la réservation de chambres d'hôtel:

GROUPES (Séjour avec pension) *= Groupes de jeunes agréés, autres groupes de jeunes, autres groupes*	Premier acompte: 10 € par chambre et par nuit réservée, payable au moment de la confirmation de la réservation. Deuxième acompte: 10% du prix total du séjour, payable au plus tard 12 mois avant la date d'arrivée. Réservation < 12 mois avant la date d'arrivée: les deux acomptes sont payables au moment de la confirmation de la réservation).
GITE *= Groupes de jeunes agréés, autres groupes de jeunes, autres groupes*	Première avance: 25% du prix de la location, avec un maximum de 50 € par nuit réservée, payable au moment de la confirmation de la réservation. Deuxième avance: 25% du prix de la location, payable 12 mois avant la date d'arrivée confirmée (c'est également l'avance que vous payez si vous réservez entre 12 et 3 mois avant la date d'arrivée confirmée). Le solde du loyer est payable dans les 3 mois précédant la date d'arrivée confirmée.
SEJOUR INDIVIDUEL (NANR) *= Réservations d'hôtel individuelles, non annulables, non remboursables.*	100% du prix total du séjour, payable au moment de la confirmation de la réservation.
SEJOUR INDIVIDUEL (FLEX) *= Réservations d'hôtel individuelles avec conditions d'annulation flexibles.*	100% du prix total du séjour, payable au plus tard 3 jours avant le check-in.
PROMOTIONS (+ FORFAITS) *= Actions temporaires annoncées par les différents canaux de communication de MNV*	30% du prix de la promotion ou du forfait, payable au moment de la confirmation de la réservation. Le solde du prix de l'hébergement est payable au plus tard 14 jours avant l'arrivée.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

GROUPOTEL, SALLES & SEMINAIRES *= à partir de 5 chambres, 1 numéro de dossier et payé conjointement*	L'acompte unique s'élève à 30 % du prix total du séjour, payable au moment de la réservation. Le solde du séjour est payable au plus tard 14 jours avant le jour d'arrivée.
TOURISME POUR TOUS *= Tourisme social*	L'acompte s'élève à 25% du prix du séjour et est payable au moment de la confirmation de la réservation. Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

article 23
caution

Pour les hébergements en gîte (= formules de location sans pension), une caution est demandée par hébergement, payable dans les 3 mois précédant le premier jour du séjour. Les modalités de versement de la caution sont distinctes des modalités de paiement de l'avance. La caution est de 500 € par entité louable.

article 24
versements

Si MNV reçoit une somme d'argent à l'avance au nom du contractant, celle-ci sera considérée comme le dépôt d'un acompte sur le prix contractuel, sauf disposition contraire dans les conditions particulières de réservation.

article 25
délai de paiement

Sauf disposition contraire, les factures individuelles de l'hôtel sont payables en espèces sur présentation. Les factures pour l'hébergement de groupes sont payables dans les 30 jours. En cas de contestation partielle de la facture d'hôtel, au moins la partie non contestée doit être payée au comptant.

article 26
paiements différés

Sauf disposition contraire, MNV n'est pas tenu d'accepter les chèques, les dividendes, les cartes de crédit ou d'autres modes de paiement différés.

article 27
devise

Tous les paiements doivent être effectués en euros. Les paiements doivent être effectués sur un numéro de compte bancaire enregistré au siège social de MNV.

article 28
paiement services fournies

Vous êtes tenu de payer tous les services rendus, y compris les coûts résultant de services supplémentaires, de consommations, d'activités, de fournitures, etc. demandés par le client, même si cela n'a pas été déterminé à l'avance au moment de la réservation.

article 29
non-paiement

En cas de non-paiement de la facture à l'échéance ou d'annulation unilatérale, des intérêts moratoires à hauteur de 10% du montant impayé de la facture (prix total de la réservation) sont dus de plein droit et sans mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture impayée (avec un minimum de 125 €) est également due de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice du droit de MNV de réclamer une indemnité plus élevée si le préjudice réellement subi est plus important. Dans tous les cas, le client recevra d'abord un rappel sans frais.

article 30
non-respect engagements

Sauf si la réservation concerne une ou plusieurs nuitées, MNV vous doit une indemnité forfaitaire de 10% si elle n'honore pas intégralement ses engagements. Si la réservation concerne une ou plusieurs nuitées, MNV s'engage à vous proposer et/ou à proposer à l'invité une alternative hébergement de qualité ou de catégorie équivalente ou supérieure, s'il se trouve dans l'impossibilité d'offrir l'hébergement réservé. La différence de prix qui en résulterait ne vous sera pas facturée. Si cela n'est pas possible, MNV vous doit une indemnité forfaitaire de 50 EUR par nuitée convenue. forfaitaire s'élevant à 50 € par nuitée convenue et non fournie, avec un maximum de 250 €, qui sera automatiquement augmentée de l'intérêt prévu à l'article 29. Cette clause ne s'applique pas en cas de force majeure.

article 31
plaintes facturation

Les plaintes concernant la facture doivent être adressées par écrit à l'hébergement de vacances concernée dans les sept jours suivant la date de la facture. En tout état de cause, la partie non contestée de la facture doit être payée à la date d'échéance.

article 32
perte d'avantages

En cas de retard de paiement d'une note d'hôtel ou d'une facture sur laquelle une réduction de prix, un remboursement ou une commission a été accordé par MNV, l'avantage en question sera perdu.

REDUCTIONS

article 33
réductions membres & personnel

Les clients de l'hôtel qui sont membres d'une Mutualité ou membre du personnel neutre bénéficient de réductions supplémentaires dans le cadre des services complémentaires auxquels ils contribuent. Pour bénéficier des réductions, l'affiliation est subordonnée à la présentation d'une vignette ou d'un certificat de la mutualité, à remettre à la réception lors du check-in. La réduction accordée aux membres ne s'applique qu'à la chambre du membre et aux éventuelles chambres réservées séparément pour ses personnes à charge. La réduction n'est pas valable pour les clients de l'hôtel qui accompagnent le membre et qui ont été inclus dans le même dossier de réservation.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

article 34
réductions enfants

Pour le calcul des réductions pour enfants, l'âge des enfants le jour de l'arrivée est pris en compte.

article 35
non échangéable

Les réductions et avantages (par exemple, taux 'NANR', promotions,...) ne sont en aucun cas transférables ou échangeables en espèces.

POLITIQUE DE MODIFICATION

article 36
champs d'application

La politique de modification s'applique à tous les hébergements de groupes avec pension (groupes selon l'article 21, séminaires d'entreprise et banquets) et définit les modalités de modification du nombre de chambres, de participants et de services d'un hébergement de groupes. La politique de modification est distincte de la politique d'annulation car elle inclut des changements potentiellement importants dans les réservations de groupe existantes.

article 37
politique de modification

Toute modification des modalités d'une réservation de groupe avec pension (chambres, repas, services et activités supplémentaires, désignés collectivement dans le présent article par le terme "services") doit être communiquée par écrit. Les modalités suivantes s'appliquent à l'adaptation des services d'un hébergement de groupe :

- Jusqu'à 1 an avant le jour d'arrivée: adaptation gratuite.
- Entre 1 an et 3 mois avant le jour d'arrivée: jusqu'à 10% du nombre de services peuvent être annulés sans frais.
- Entre 3 mois et le jour de l'arrivée (16 heures): un maximum de 5 % du nombre de services peut être annulé sans frais.

Pour la politique de modification, le nombre de chambres, les repas, les services supplémentaires et les activités sont évalués séparément. La politique de modification ne s'applique pas aux séjours en bivouac, pour lesquels MNV ne fournit pas de services supplémentaires, ni aux réservations de séjours individuels et des séjours groupotel.

ANNULATION

article 38
frais d'annulation

Il est toujours recommandé de souscrire une assurance annulation. L'annulation d'une réservation complète de votre part n'est possible que pour des séjours ultérieurs, dans les conditions suivantes:

GROUPES (Séjour avec pension) *= Groupes de jeunes agréés, autres groupes de jeunes, autres groupes*	Annulation entre 24 et 12 mois avant la date d'arrivée: frais d'annulation = premier acompte versé. Annulation à partir de 12 mois avant la date d'arrivée: Frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.
GITE *= Groupes de jeunes agréés, autres groupes de jeunes, autres groupes*	Annulation jusqu'à 12 mois avant la date d'arrivée: Frais d'annulation = le premier acompte versé. Annulation entre 12 et 3 mois avant la date d'arrivée: Frais d'annulation = le premier et le deuxième acompte versés. Annulation moins de 3 mois avant la date d'arrivée Frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.
SEJOUR INDIVIDUEL (NANR) *= Réservations d'hôtel individuelles, non annulables, non remboursables.*	L'annulation, le remboursement ou le changement de date sont impossibles. Frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.
SEJOUR INDIVIDUEL (FLEX) *= Réservations d'hôtel individuelles avec conditions d'annulation flexibles.*	L'annulation ou la modification de la date d'arrivée peut être effectuée sans frais jusqu'à 3 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation ou de modification dans les 3 jours précédant la date d'arrivée, 100% du prix total du séjour seront facturés à titre de frais d'annulation. (exemple : séjour réservé avec arrivée le samedi = annulation possible jusqu'au mercredi 16h).
PROMOTIONS (+ FORFAITS) *= Actions temporaires annoncées par les différents canaux de communication de MNV*	Annulation dans les 14 jours précédant l'arrivée. Frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

GROUPOTEL, SALLES & SEMINAIRES *= à partir de 5 chambres, 1 numéro de dossier et payé conjointement*	Annulation jusqu'à 60 jours avant l'arrivée: Frais d'annulation = l'acompte versé. Annulation entre 60 jours et 14 jours avant l'arrivée: Frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.
TOURISME POUR TOUS *= Tourisme social*	Annulation entre 21 et 14 jours avant le jour d'arrivée: Frais d'annulation = 25% du prix total du séjour. Annulation entre 14 et 3 jours avant le jour d'arrivée: Frais d'annulation = 50% du prix total du séjour. Annulation < 3 jours avant le jour d'arrivée: Frais d'annulation = 90% du prix total du séjour. Non présentation: frais d'annulation = 100% du prix total du séjour.

article 39
NANR

Les séjours individuels de type "NANR" ne peuvent être ni annulés, ni remboursés, ni faire l'objet d'un changement de date, même en cas de force majeure. Ce tarif préférentiel plus avantageux ne peut être réservé qu'en ligne.

article 40
manque d'annulation

En l'absence d'annulation (dans les délais), vous serez tenu de payer le prix total du séjour, même si vous et/ou l'invité ne vous présentez pas à la date d'arrivée prévue.

article 41
mode d'annulation

Toute annulation doit être faite par écrit. La date de réception de l'annulation par MNV constitue la date postale de l'annulation.

article 42
fin anticipée du séjour

Le séjour ne peut être interrompu de manière anticipée et sans frais supplémentaires qu'en cas de maladie, d'accident et de décès avérés de (l'un des) hôtes eux-mêmes, du fiancé, du conjoint ou du cohabitant légal de (l'un des) hôtes, ou d'un membre de la famille proche de (l'un des) hôtes au premier degré. Les services rendus et les consommations effectuées pendant le séjour jusqu'au jour de la résiliation inclus seront facturés. La possibilité de résiliation anticipée en cours de séjour ne s'applique pas aux séjours de groupe. Dans tous les autres cas, le prix total du séjour reste dû en cas de départ anticipé.

article 43
application des articles

Tous les articles ci-dessus s'appliquent à toutes les réservations, à partir d'une nuit d'hôtel.

RESILIATION

article 44
violation de contrat

En cas de violation grave ou répétée de vos obligations contractuelles, MNV peut résilier le contrat concerné avec effet immédiat, sans préavis et de plein droit, sans être redevable d'une quelconque indemnité. Sont considérées comme des violations graves

- Violation (de l'une des dispositions) du règlement de l'hôtel par vous-même ou par le client.
- L'arrivée tardive du client, c'est-à-dire, sauf accord contraire, l'arrivée après 18 heures sans avertissement.
- Le non-paiement à l'échéance d'une facture d'acompte et/ou d'autres factures.

A titre d'indemnité forfaitaire d'annulation, en application de l'article 29, vous serez redevable de l'intégralité du prix de la réservation tel que défini et les acomptes versés à l'article 22 resteront acquis, sans préjudice du droit de MNV de réclamer des dommages et intérêts si son préjudice est plus important.

article 45
non-paiement ou paiement tardif

Si vous ne payez pas une facture et/ou une note d'hôtel (à temps), MNV peut, avec effet immédiat, sans mise en demeure préalable et de plein droit, annuler toute autre réservation effectuée par vous sans être tenu de payer une quelconque indemnité et sans préjudice du droit de MNV de réclamer une indemnisation pour les pertes qu'elle a subies de ce fait.Toute créance de MNV à votre égard devient également immédiatement exigible.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

ENGAGEMENT DES PARTIES

article 46
animaux domestiques

Si un client souhaite amener un animal domestique à l'hôtel, il doit en informer l'hôtel par écrit au préalable. S'il ne le fait pas, l'animal peut se voir refuser l'accès à l'hôtel. Vous devrez également payer un supplément par nuitée. Les animaux domestiques comprennent uniquement les chiens et les chats. Les animaux domestiques ne sont en aucun cas autorisés dans les salles où des repas sont consommés. Les clients sont responsables des dommages causés par leurs animaux. Les animaux ne peuvent pas être laissés seuls dans la chambre et doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne sont pas admis dans les chambres wellness.

article 47
disponibilité chambres

Sauf conditions particulières au moment de la réservation, les chambres réservées sont disponibles à partir de 16 heures et les chambres seront libérées par les clients qui quittent l'hôtel à 11 heures.

article 48
contrôle des clients

Les clients sont tenus de présenter leur carte d'identité à leur arrivée à l'hôtel afin de permettre leur enregistrement dans le registre de la police. Il est interdit de dépasser la capacité maximale d'une chambre ou d'une unité louée, quel que soit l'âge des clients. La direction de l'hôtel se réserve le droit d'entrer dans les chambres louées pour contrôler cette situation.

DISPOSITIONS DIVERSES

article 49
plateforme litiges

La Commission européenne propose aux consommateurs une plateforme de résolution extrajudiciaire des litiges. Celle-ci permet aux consommateurs de résoudre, dans un premier temps, les litiges liés à leur commande en ligne sans l'intervention d'un tribunal. La plateforme de résolution des litiges est accessible via le lien externe http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

article 50
nullité

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres clauses.

article 51
domicile

Vous effectuez la signification ou la notification à l'adresse indiquée au moment de la réservation, où les actes et les assignations peuvent vous être valablement signifiés ou notifiés.

article 52
droit Belge

Le contrat hôtelier est régi par le droit belge. Tous les litiges découlant du présent contrat seront tranchés par le tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire dans lequel MNV a son siège social.

PROTECTION DONNEES PERSONELLES

article 53
délégué protection données

Vos données personnelles sont traitées et stockées par l'ASBL MN Vacances, BE 0408.171.149, située Chaussée de Charleroi 145, 1060 Saint-Gilles (Belgique) qui est responsable du traitement de vos données personnelles. Le délégué à la protection des données désigné par MNV est Toon DEDONCKER (CRANIUM), qui peut être contacté à l'adresse privacy@mnvacances.be.

article 54
donées personnelles

Les données personnelles demandées par MNV qui visent à vous identifier, telles que le nom, l'adresse du domicile, l'adresse électronique et la date de naissance, sont des données obligatoires à fournir. La fourniture de ces données personnelles est une condition nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat. Si les données demandées ne sont pas fournies, aucun contrat valable et contraignant ne pourra être conclu avec MNV. Les autres données personnelles demandées par MNV, telles que le numéro de téléphone portable, le numéro de téléphone, etc. sont également des données obligatoires à fournir. La fourniture de ces données constitue une obligation contractuelle de votre part. Si vous ne fournissez pas ces données, vous serez en défaut et MNV ne sera pas responsable d'une éventuelle rupture de communication (harmonieuse) entre les parties au contrat. MNV peut suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles tant que ces données ne sont pas fournies.
Vos données sont traitées afin que le contrat puisse être exécuté, qu'une communication harmonieuse entre les parties au contrat soit possible et que MNV puisse fournir des services optimaux. Sous réserve de votre consentement explicite, vos données sont également traitées à des fins de marketing direct, notamment pour que MNV puisse vous envoyer les dernières informations sur ses services, ainsi que d'autres informations, par exemple d'autres services susceptibles de vous intéresser.

info@mnvacances.be - 0800 95 180
Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
BE 0408.171.149
Version 260330

article 55
utilisation des données

MNV n'utilise les données personnelles qu'avec votre consentement en application de l'article 6.1.a du Règlement général sur les données (Règlement UE 2016/679) et uniquement dans le cadre des finalités susmentionnées. Vos données sont conservées pour une durée indéterminée. Néanmoins, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans préjudice de la légalité du traitement fondé sur le consentement avant le retrait.

article 56
traitement données

Vos données peuvent être communiquées à des organisations et/ou sociétés agissant pour le compte de MNV et sous son autorité exclusive lorsque l'intervention de ces sous-traitants est requise pour l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus.

article 57
droits du client

Vous avez le droit de demander à MNV, via info@mnvacances.be :
- de consulter vos données à caractère personnel
- de corriger vos données à caractère personnel,
- de transférer vos données à caractère personnel à un tiers de votre choix.

article 58
objection

Vous avez également le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à des fins de marketing direct et/ou de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle.

article 59
consultation données

Vous pouvez également consulter, corriger et/ou supprimer vos données personnelles via votre page de profil sur l'un des sites web de MNV et/ou vous désinscrire et ainsi retirer votre consentement au marketing direct.

SOUS-LOCATION

article 60
sous-location

La sous-location des chambres et des locaux réservés est interdite et est considérée comme une violation grave du contrat d'hôtel conformément à l'article 44 des conditions générales.